

Sixième rapport national à la Convention sur la diversité biologique
Cadre d'examen technique
Version du 18 avril 2018

[L'article 26](#) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) exige des parties qu'elles soumettent des rapports nationaux périodiques. Ces rapports décrivent les mesures que les parties prennent pour mettre en œuvre la Convention et l'efficacité de ces mesures pour atteindre les objectifs de la CDB. La période de préparation du Sixième rapport national (6NR) donne également aux Parties l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Cela inclut les progrès dans la mise en œuvre de leur [Stratégie et Plan d'action nationaux pour la diversité biologique](#) (SPANB) avec les objectifs nationaux pour la biodiversité, la réalisation des [objectifs d'Aichi pour la biodiversité](#), et la mise en œuvre le [Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020](#). Les données du 6NR seront également utilisées aux fins de l'établissement de la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et fourniront des données pour l'examen final de la mise en œuvre du Plan stratégique qui sera entrepris à la 15^{ème} COP en 2020.

Le 6NR se concentre sur les mesures prises et les progrès réalisés depuis l'adoption du Plan stratégique, en mettant l'accent sur les changements effectués et les résultats obtenus depuis la présentation du dernier rapport national. Le 6NR devrait mettre en évidence les résultats importants de la biodiversité et l'efficacité des politiques, mesures et législations relatives à la biodiversité en ce qui concerne les OAB. Cela comprend : (1) une évaluation des progrès réalisés par rapport à chaque objectif national relatif à la biodiversité ; (2) une évaluation de l'efficacité des mesures prises, et l'identification des enseignements tirés, et des besoins en matière d'appui technique, scientifique, de capacité et de mise en œuvre ; et (3) une description de la contribution du pays à la réalisation de chaque OAB et des objectifs de la [Stratégie mondiale pour la conservation des plantes](#).

Ce cadre d'examen technique décrit les éléments clés qui devraient être inclus dans le 6NR. Il permettra de s'assurer que chaque rapport est conforme aux lignes directrices contenues dans l'annexe de [CBD/COP/DEC/XIII/27](#) et aux directives connexes. Le Secrétariat de la CDB, le PNUD et le programme des Nations Unies pour l'environnement l'ont élaboré conjointement. Nous vous encourageons à utiliser ce cadre comme guide complémentaire lors de l'élaboration de votre 6NR. Une fois qu'un projet du 6NR est disponible, mais avant de le présenter à la CDB, il doit être soumis à votre organisme d'exécution pour un examen technique externe. Nous espérons également que ce cadre permettra à votre équipe de s'assurer que le 6NR est conforme aux pratiques optimales à l'échelle mondiale. Pour toute question, ou pour de plus amples informations, veuillez contacter admin@nbsapforum.net. Veuillez également visiter les sites <https://www.cbd.int/nr6/default.shtml> et www.nbsapforum.net pour obtenir des orientations détaillées sur l'élaboration de votre 6NR.

I. SECTION CONTEXTE : Processus d'élaboration du Sixième rapport national

Cette section évalue le processus qu'une Partie entreprend pour développer le 6NR.

Complet	Partiel	Incomplet	Processus d'élaboration du Sixième rapport national	Recommandations
			<p>1. Le 6NR inclut-il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mises à jour sur la mise en œuvre des SPANB et les progrès pour atteindre les cibles nationales pour la biodiversité ? • Les informations sur la contribution de votre pays au Plan stratégique et à l'OAB ? • Les informations sur les changements dans l'état et les tendances de la biodiversité au niveau national depuis que vous avez soumis le dernier rapport national ? 	
			<p>2. Le 6NR comprend-il les cinq sections requises ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs poursuivis au niveau national • Les mesures prises pour atteindre chaque objectif national ; une évaluation de leur efficacité ; les obstacles éventuels et les besoins scientifiques et techniques • L'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national • La contribution nationale à la réalisation des OAB à l'échelle mondiale • La mise à jour du profil de pays en matière de biodiversité
			<p>3. Un processus d'engagement des parties prenantes est-il utilisé pour préparer un 6NR complet ? Est-il décrit dans le rapport ? Les parties prenantes s'approprient-elles les conclusions du 6NR ? Les niveaux d'engagement des parties prenantes sont-ils adéquats pour les différentes étapes du processus d'établissement des rapports ? Le 6NR explique-t-il comment la rétroaction des parties prenantes est incorporée dans ses sections ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet identifie et inclut les principales parties prenantes et leur relation avec les besoins en matière d'élaboration de rapport pour chaque cible nationale et/ou OAB • Les parties prenantes communiquent les décisions du Comité directeur • Les parties prenantes sont membres du Comité directeur • Les parties prenantes sont incluses dans les réunions de démarrage • Les IPLC et les femmes participent • Les parties prenantes fournissent des données et des directives spécialisées • Les parties prenantes vérifient et valident les données et les conclusions • L'engagement véritable des parties prenantes est assuré par le renforcement adéquat des capacités et l'échange de données d'information • Mener un nombre suffisant de consultations avec les parties prenantes • Les parties prenantes dans les zones riches en biodiversité sont impliquées
			<p>4. Le processus d'engagement des parties prenantes représente-t-il la situation nationale et est-il équilibré entre les sexes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les points focaux nationaux pour le Protocole de Carthagène, le Protocole de Nagoya, les Conventions de Rio • Les points focaux nationaux pour d'autres conventions connexes sur la biodiversité • Les ministères, les gouvernements infranationaux • Les peuples autochtones et les organisations communautaires locales • Les organismes de recherche et universitaires

				<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs ayant un impact direct sur la biodiversité : l'agriculture, la sylviculture, la pêche, le tourisme, l'exploitation minière, l'énergie, les transports, l'industrie manufacturière • Les secteurs ayant un impact indirect sur la biodiversité : la planification, la finance, la santé, l'éducation, les secteurs contribuant à la réduction de la pauvreté, etc. • Les organismes de gestion de l'environnement • Les organisations et experts universitaires • Les organisations à but non lucratif et non gouvernementales (ONG) • Les organisations féminines • Les groupes militant pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté
			5. Le rapport intègre-t-il des données sur la biodiversité provenant de rapports et de plans nationaux existants, ainsi qu'autant d'autres sources possible pour s'assurer qu'il fournit une réflexion complète des circonstances nationales (y compris les informations soumises à d'autres conventions et organisations liées à la biodiversité) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports préparés par le ministère de l'Environnement et d'autres ministères et autorités infranationales • Les études ou évaluations nationales de la biodiversité • Les examens de la mise en œuvre de la Convention et des SPANB • Les évaluations nationales des valeurs de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes et les fonctions écosystémiques qui les impliquent • Les rapports soumis à d'autres conventions relatives à la biodiversité, aux conventions de Rio et aux AME pertinents. • Les rapports et évaluations de la biodiversité régionale
			6. L'évaluation utilise-t-elle des indicateurs nationaux ou d'autres outils pour mesurer les progrès accomplis, et sont-ils liés à l'ensemble des travaux sur les indicateurs ?	<ul style="list-style-type: none"> • CBD/COP/DEC/XIII/28 indicateurs mondiaux • Les indicateurs des SPANB et les indicateurs nationaux pertinents • Les indicateurs de biodiversité, les partenariats, les indicateurs nationaux, un ensemble d'instruments d'élaboration de rapport • Le Groupe sur l'observation de la Terre, le Réseau d'observation de la biodiversité, les indicateurs aux niveaux mondial et national pour les OAB

II. SECTION 1 DU 6NR : Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national

Cette section décrit les objectifs poursuivis au niveau national, leurs liens avec le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité (OAB), ainsi que le processus pour les élaborer.

Complet	Partiel	Incomplet	Processus d'élaboration du sixième rapport national	Recommandations
			7. Le pays a-t-il adopté un SPANB, ou un autre instrument de planification nationale, qui inclut des objectifs nationaux en matière de biodiversité ou des engagements équivalents,	

			conformément au Plan stratégique pour la biodiversité et aux OAB ?	
			8. Le pays identifie-t-il les OAB auxquels chaque objectif national ou engagement équivalent est entièrement, partiellement ou indirectement lié ?	
			9. Le 6NR comprend-il une description du processus utilisé pour élaborer et adopter chaque objectif national ? Chaque objectif a-t-il été élaboré à l'aide d'un processus d'engagement des parties prenantes équitable, inclusif et transparent qui a impliqué les communautés locales, les peuples autochtones et les femmes ?	
			10. Le 6NR indique-t-il si les objectifs nationaux sont inclus dans d'autres stratégies ou plans d'action ?	

III. SECTION 2 DU 6NR : Mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, obstacles associés et besoins scientifiques et techniques pour atteindre les objectifs nationaux La présente section évalue les progrès réalisés par une Partie dans la mise en œuvre de son SPANB et l'efficacité de ces mesures.				
Complet	Partiel	Incomplet	Processus d'élaboration du Sixième rapport national	Recommandations
			11. Une liste ou un tableau décrivant les mesures prises pour mettre en œuvre le SPANB du pays, et indiquant l'OAB ou l'objectif national auquel chaque mesure de mise en œuvre contribue est-il inclus ?	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque mesure principale ou catégorie de mesures prises, les Parties sont encouragées à fournir des informations sur : <ul style="list-style-type: none"> - Le(s) problème(s) que la mesure tente de résoudre, les actions planifiées et mises en œuvre, l'intégration, les délais et les acteurs impliqués - Les liens avec les décisions de la COP, les recommandations des organes subsidiaires, le programme de travail thématique de la CDB et les questions transversales, et les AME en rapport
			12. L'efficacité de chaque mesure dans la réalisation du changement souhaité (par exemple, changements dans l'état et les tendances de la biodiversité, les causes de la perte de la biodiversité, le comportement ou les politiques) est-elle évaluée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure recommandée pour évaluer chaque mesure : <ul style="list-style-type: none"> - La mesure prise a été efficace - La mesure prise a été partiellement efficace - La mesure prise a été inefficace - Inconnu
			13. Une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer l'efficacité de chaque mesure dans l'atteinte des résultats souhaités ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport explique-t-il les outils et les méthodes utilisés pour évaluer l'efficacité de chaque mesure ? • Des données et des études de cas pertinentes sont-elles fournies à l'appui de ces évaluations ?
			14. Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de chaque mesure, et les conditions nécessaires pour les	<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins scientifiques, techniques, de renforcement des capacités et financiers sont-ils définis ?

			surmonter, sont-elles décrites ?	
			15. Des révisions sont-elles recommandées pour les mesures qui peuvent être mises en œuvre plus efficacement afin d'atteindre les résultats souhaités ?	

IV. SECTION 3 DU 6NR : Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national				
Cette section évalue les progrès accomplis par une Partie dans la réalisation de chacun de ses objectifs nationaux ou engagements similaires. Si le pays ne s'est pas fixé d'objectifs nationaux, cette section devrait rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des OAB.				
Complet	Partiel	Incomplet	Processus d'élaboration du Sixième rapport national	Recommandations
			16. Le pays évalue-t-il systématiquement ses progrès pour atteindre chaque objectif national ?	<ul style="list-style-type: none"> Mesure recommandée pour évaluer chaque objectif : <ul style="list-style-type: none"> En bonne voie pour aller au-delà de l'objectif fixé En bonne voie pour atteindre l'objectif fixé Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif, mais à un rythme insuffisant Aucun changement significatif Renoncement à l'objectif
			17. Une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des cibles nationales et des OAB ? Les données, les sources de données, les outils, les méthodes et les dates des évaluations sont-ils clairement expliqués ?	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il un indicateur/ensemble d'indicateurs pour chaque objectif ? Existe-t-il un système de suivi pour chaque indicateur/objectif ? Les résultats quantitatifs et/ou qualitatifs sont-ils présentés pour chaque indicateur évalué pour chaque objectif ? L'évaluation s'appuie-t-elle sur l'évaluation de la Section II de la mise en œuvre du SPANB et mesure-t-elle l'efficacité ? Une date est-elle prévue pour l'évaluation ?
			18. L'adéquation des informations de suivi est-elle évaluée pour les indicateurs qui appuient l'évaluation de chaque objectif ? Si le suivi n'est pas adéquat, le rapport dresse-t-il la liste des obstacles et décrit-il les besoins scientifiques, techniques, de renforcement des capacités, financiers et autres pour les surmonter ?	<p>Mesure recommandée pour évaluer les indicateurs des objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le suivi lié à cet objectif est adéquat Le suivi lié à cet objectif est partiellement adéquat Aucun système de suivi n'a été mis en place pour les indicateurs de cet objectif Le suivi n'est pas nécessaire pour évaluer cet objectif
			19. L'évaluation de chaque objectif comprend-elle un niveau de fiabilité et une explication de ce niveau de fiabilité ?	<p>Mesure recommandée pour évaluer le niveau de fiabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fondée sur des données probantes détaillée Fondée sur des données probantes partielles Fondée sur des données probantes limitées

V. SECTION 4 DU 6NR : Contributions nationales à la réalisation de l'OAB				
Cette section évalue la contribution du pays à la réalisation de chaque OAB à l'échelle mondiale. Pour les Parties dont les objectifs nationaux sont identiques à ceux de l'OAB, certaines de ces informations peuvent être saisies dans les Sections II et III du 6NR. Dans ces cas, le pays ne fournira que des descriptions supplémentaires de sa contribution nationale à la réalisation de chaque OAB à l'échelle mondiale.				
Complet	Partiel	Incomplet	Processus d'élaboration du Sixième rapport national	Recommandations
			20. Le 6NR décrit-il comment et dans quelle mesure les actions du pays contribuent à la réalisation de chaque OAB globale ?	
			21. Sensibilisation à la biodiversité : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OAB 1 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs de tendance de l'engagement, de la sensibilisation et des attitudes du public à l'égard de la biodiversité sont-ils rapportés, par exemple le Biodiversity Barometer ; l'intérêt en ligne pour la biodiversité (Google Trends) ou l'enquête sur les visiteurs à l'échelle mondiale WAZA ? • Des données géospatiales sur la sensibilisation du public aux valeurs de la biodiversité et aux services écosystémiques, ou des variables associées sont-elles incluses ?
			22. Intégration de la biodiversité : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OAB 2 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport national identifie-t-il les opportunités et les délais pour relier aux SPANB et ses composantes aux processus de planification existants dans les secteurs de l'environnement et autres (tels que la réduction de la pauvreté, le développement national, le développement durable, l'utilisation des terres, le développement agricole, la sylviculture, l'eau, la gestion des côtes, la pêche, le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe) ? • Le pays met-il en œuvre la comptabilité des ressources naturelles, y compris l'énergie, dans le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) ? • Le pays utilise-t-il des indicateurs qui incorporent des mesures du stock et des flux de ressources naturelles dans la comptabilité nationale ? • Le pays intègre-t-il la biodiversité dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté ou d'autres plans de développement clés ?
			23. Incitations et subventions : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OAB 3 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans le nombre et de la valeur des incitations préjudiciables (y compris les subventions) à la biodiversité qui sont supprimées, réformées ou supprimées progressivement, par exemple l'agriculture, la pêche, la sylviculture, l'exploitation minière, le pétrole • Tendances dans le développement et l'application d'incitations qui encouragent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité : par

				<p>exemple les taxes, les droits et redevances relatifs à la biodiversité ; les dispositifs REDD plus et les systèmes de permis négociables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartes et descriptions de l'emplacement et de la répartition des zones ciblées pour la croissance économique intensive, l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité
			<p>24. Consommation et production durable (SPC) : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OA 4 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et descriptions de l'étendue et de la répartition géographique des zones où les secteurs des industries extractives et de l'économie sont engagés dans des pratiques de production, de transformation et de fabrication durables, y compris la gestion des déchets, l'énergie, le tourisme, l'exploitation minière, le transport et l'industrie manufacturière • Analyses du degré avec lequel la consommation nationale des ressources et la production des principaux produits de base nuisent à la biodiversité et se situent en deçà des limites écologiques de sécurité • Tendances dans la consommation et la production durables, et de l'utilisation des ressources naturelles : <ul style="list-style-type: none"> - Empreinte écologique - Empreinte sur les matières premières (MF) et empreinte sur les ressources naturelles par habitant, par PIB (indicateur de l'ODD 8.4 et l'ODD 12.2) - Consommation intérieure de matières premières (RMC) et la RMC par habitant, par PIB (indicateur de l'ODD 8.4 et l'ODD 12.2) • Existence d'un plan d'action national relatif à la consommation et la production durable • Preuve de l'intégration de la consommation et la production durables dans les politiques nationales (ODD 12.1) • Inclusion des évaluations des limites écologiques en matière de consommation et de production durables : <ul style="list-style-type: none"> - Appropriation de la productivité primaire nette par les humains - Appropriation de l'eau douce (empreinte hydrique) par les humains - Changement dans l'utilisation l'efficace de l'eau au fil du temps (ODD 6.4) - Niveaux de contrainte hydrique : taux d'approvisionnement en eau douce (ODD 6.4)
			<p>25. Fragmentation et dégradation de l'habitat : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OA 5 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et descriptions du taux de perte d'habitats naturels, y compris les forêts, les mangroves, les plaines côtières, les aires humides et les prairies • Cartes et descriptions des principales espèces et écosystèmes menacés, y compris les changements dans leur répartition géographique, l'intégrité écologique, les risques d'extinction, le statut de protection et les principales menaces • Tendances dans l'étendue de la forêt, y compris :

				<ul style="list-style-type: none"> - Changement total de la couverture forestière sur une période de référence d'au moins 10 ans - Zone forestière comme pourcentage (%) de la superficie terrestre totale (ODD 15.1) - Proportion des aires importantes de biodiversité terrestre et en eau douce qui sont couvertes par des aires protégées, par des écosystèmes (ODD 15.1) - Progrès accomplis dans la gestion durable des forêts (ODD 15.2) • Tendances dans l'étendue des habitats naturels autres que les forêts : <ul style="list-style-type: none"> - Évolution de l'étendue des écosystèmes liés à l'eau au fil du temps (ODD 6.6) - Étendue de l'habitat naturel (zone terrestre moins les zones urbaines et agricoles) - Étendue de la zone humide • Tendances dans la dégradation des forêts et autres habitats naturels : <ul style="list-style-type: none"> - Indice de l'habitat de la biodiversité - Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie terrestre totale (ODD 15.3)
			26. Pêche durable : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OAB 6 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et descriptions de l'étendue et de la répartition géographique des zones de pêche durable, y compris des informations sur les limites écologiques de sécurité de ces systèmes • Tendances dans la pêche durable certifiée : par exemple, prises certifiées CSM : <ul style="list-style-type: none"> - Tendances dans les proportions d'espèces menacées, d'espèces cibles et d'espèces faisant l'objet de prises accessoires - Preuve que le pays met en œuvre une réglementation exigeant le rétablissement des espèces menacées - Proportions des stocks menacés avec la mise en place de plans de rétablissement • Tendances dans la population et le risque d'extinction des espèces cibles et des espèces faisant l'objet de prises accessoires : <ul style="list-style-type: none"> - Indice de la Liste rouge : espèces aquatiques exploitées, impacts de la pêche - Politiques prévoyant des dispositions adéquates pour minimiser les impacts de la pêche sur les espèces menacées - Proportion de pêches faisant l'objet d'un suivi régulier et de rapports des impacts sur les espèces menacées - Proportion d'espèces menacées pour lesquelles le taux de mortalité due à la pêche diminue - Politiques tenant compte de la mortalité et qui la maintient dans les

				<p>limites écologiques de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tendances dans la population d'espèces non ciblées touchées par la pêche - L'Indice planète vivante : tendances des espèces cibles et des espèces faisant l'objet de prises accessoires • Tendances des pratiques de pêche : <ul style="list-style-type: none"> - Politiques et autres actions visant à limiter le chalutage de fond - Degré de mise en œuvre des instruments internationaux de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ODD 14.6) - L'étendue géographique, le type d'engin et l'intensité de la pêche dans les habitats vulnérables - Étendue des programmes de suivi et/ou d'évaluation - Étendue de la législation permettant de prendre des mesures pour protéger les habitats vulnérables et s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la structure et la fonction de l'écosystème - Étendue géographique des pêches avec des mesures de gestion pour gérer efficacement les prises accidentelles et réduire les rejets. - Le nombre et la couverture des stocks de poissons à l'aide de systèmes et/ou de plans de gestion évolutifs • Tendances dans la proportion des stocks de poissons à l'intérieur et à l'extérieur des limites biologiques de sécurité (ODD 14.4) • Tendances dans les prises par unité d'effort : <ul style="list-style-type: none"> - Estimation des prises de pêche et de l'effort de pêche - Degré d'application des cadres juridiques/réglementaires/politiques/institutionnels qui reconnaissent et protègent les droits d'accès à la pêche artisanale (ODD 14.b)
			27. Gestion durable des ressources : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OAB 7 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et descriptions de l'étendue et de la répartition géographique des zones consacrées à la sylviculture, au pâturage, à l'agriculture et à la gestion de l'eau durable, y compris des informations sur les limites écologiques de sécurité de ces systèmes • Tendances dans la proportion de l'agriculture pratiquée selon des pratiques durables : <ul style="list-style-type: none"> - Superficies de terres agricoles consacrées à la production biologique - Superficies de terres agricoles consacrées à l'agriculture de conservation - Proportion de la superficie agricole consacrée à l'agriculture productive et durable (ODD 2.4) • Tendances dans le risque d'extinction et les populations d'espèces associées à l'agroécosystème : par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - L'Indice Wild Bird pour les oiseaux des terres agricoles / l'Indice

				<p>planète vivante (spécialistes des terres agricoles)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la proportion de zones d'aquaculture selon les pratiques durables • Tendances dans la proportion des zones de production forestière selon les pratiques durables : <ul style="list-style-type: none"> - Superficie forestière sous certification de gestion durable - Progrès accomplis dans la gestion durable des forêts (ODD 15.2) - L'Indice Wild Bird pour les spécialistes des oiseaux des forêts / l'Indice planète vivante (spécialistes des forêts) • Tendances dans le risque d'extinction et dans les populations d'espèces suivies par les spécialistes des forêts dans les forêts de production
			28. Pollution : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OAB 8 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et descriptions de la source, de l'étendue, de la répartition géographique, de la gravité, de l'impact et des tendances des principales pressions et menaces liées à la pollution • Tendances dans les polluants : <ul style="list-style-type: none"> - Tendances dans les émissions, NOX (oxyde d'azote) ; SOX (oxyde de soufre) ; POPs (polluant organique persistant) ; mercure - Tendances dans l'utilisation des pesticides - Index de l'eutrophisation côtière et de la densité des débris plastiques flottants (ODD 14.1) - Taux de mortalité attribué aux ménages et à la pollution de l'air ambiant (ODD 3.9) - Taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, à l'assainissement non sécurisé et au manque d'hygiène (ODD 3.9) - Taux de mortalité attribué à l'empoisonnement involontaire (ODD 3.9) • Tendances dans le risque d'extinction et les populations déplacées à cause de la pollution : <ul style="list-style-type: none"> - Indice de la Liste rouge (impacts de la pollution) • Tendances dans les écosystèmes affectés par la pollution : <ul style="list-style-type: none"> - Indice de qualité de l'eau pour mesurer la biodiversité • Tendances dans les niveaux d'éléments nutritifs : <ul style="list-style-type: none"> - Tendances dans les dépôts d'azote - Tendances dans la perte d'azote réactif dans l'environnement - Tendances dans l'excédent mondial d'azote - Proportion d'étendues d'eau ayant une bonne qualité de l'eau ambiante (ODD 6.3) - Pourcentage d'eaux usées traitées dans de bonnes conditions (ODD 6.3)

			<p>29. Espèces exotiques envahissantes : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OAB 9 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et descriptions de la source, de l'étendue, de la répartition géographique, de la gravité, de l'impact et des tendances des principales pressions et menaces liées aux espèces exotiques envahissantes (EEE) • Tendances dans l'identification et la hiérarchisation des EEE • Tendances dans la répartition et les populations d'EEE • Tendances dans l'éradication des EEE prioritaires <ul style="list-style-type: none"> - Tendances du risque d'extinction et des changements de population induits par les impacts des EEE : Indice de la Liste rouge des espèces exotiques envahissantes • Tendances dans les impacts des EEE sur les écosystèmes • Évolution du nombre d'événements liés à l'introduction et à l'établissement des EEE • Tendances dans la mise en œuvre des réponses politiques empêchant l'introduction et l'établissement d'espèces exotiques envahissantes : <ul style="list-style-type: none"> - Le pays a-t-il adopté et est-il doté de ressources suffisantes pour prévenir et contrôler les EEE (ODD 15.8) ?
			<p>30. Écosystèmes vulnérables : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OAB 10 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et descriptions de la source, de l'étendue, de la répartition géographique, de la gravité, de l'impact et des tendances des principales pressions et menaces liées au changement climatique • Cartes et descriptions des changements dans l'intégrité écologique, les menaces et l'état de protection des écosystèmes clés qui sont vulnérables aux impacts du changement climatique, y compris les récifs coralliens, les zones côtières, notamment les herbiers marins et les mangroves, les prairies et les zones montagneuses, entre autres • Tendances dans l'étendue et l'état des récifs coralliens : par exemple, couverture de coraux vivants • Tendances dans le risque d'extinction et les populations d'espèces dépendant des coraux et des récifs coralliens : <ul style="list-style-type: none"> - Indice de la Liste rouge : Espèces coralliennes formant des récifs • Tendances dans les pressions sur les récifs coralliens : <ul style="list-style-type: none"> - Acidité marine moyenne (pH) mesurée à un ensemble convenu de stations d'échantillonnage représentatives (ODD 14.3) - Contrainte thermique et risque de blanchissement • Tendances dans les réponses visant à réduire les pressions sur les récifs coralliens : <ul style="list-style-type: none"> - Eaux de ruissellement riche en éléments nutritifs - Aménagement du littoral et dragage - Pêche • Tendances dans l'étendue et l'état d'autres écosystèmes vulnérables, ainsi que des risques d'extinction d'espèces et des changements de population,

				<ul style="list-style-type: none"> qui sont affectés par le changement climatique ou l'acidification des océans - Indice d'impact climatique pour les oiseaux - Indice de la Liste rouge : Impacts du changement climatique • Tendances des réponses aux mesures qui réduisent les pressions sur d'autres écosystèmes vulnérables touchés par le changement climatique ou l'acidification des océans - Aménagement du littoral - Défrichement
			31. Aires protégées : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OAB 11 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes géographiques et descriptions de l'étendue, de la répartition, des types et catégories de gouvernance et de la représentativité des aires protégées (AP), y compris pour les zones terrestres, d'eau douce et marines, et autres zones conservées • Évaluations de l'efficacité de la gestion des aires protégées pour toute une gamme de types et de catégories de gouvernance d'aires protégées • Tendances dans les aires terrestres, d'eaux intérieures et les aires marines conservées : <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'aires terrestres, marines et d'eaux intérieures couvertes par les aires protégées - Pourcentage d'aires terrestres, marines, d'eaux intérieures et d'aires côtières couvertes par d'autres mesures de conservation efficaces par aires - Nombre et étendue des sites importants pour la biodiversité qui sont couverts par d'autres mesures de conservation efficace par zone - Tendances dans la reconnaissance d'autres aires de conservation efficaces et l'apport d'un appui financier et politique à ces aires • Tendances dans la conservation des aires biologiques importantes : <ul style="list-style-type: none"> - Couverture des AP des aires clés de biodiversité, y compris les aires importantes pour les oiseaux et la biodiversité, et les sites d'« Alliance for Zero Extinction » • Tendances dans la conservation des aires importantes pour les services écosystémiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Bassins hydrographiques - Protection du Littoral • Tendances dans la couverture des AP des écorégions terrestres et marines et de la représentativité écologique, y compris l'indice de représentativité des espèces des AP • Tendances dans la connectivité et l'intégration des zones conservées, y compris l'indice de connectivité des AP
			32. Espèces et extinctions : utilise-t-on une approche fondée sur une base factuelle pour évaluer les contributions	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et descriptions des principales aires de biodiversité (par exemple, zones importantes pour les oiseaux, zones d'extinction zéro) et des

			nationales à l'OAB 12 ?	<p>principales aires de connectivité (par exemple les corridors, les zones tampons, les tremplins), y compris les changements dans l'étendue, l'intégrité écologique, l'état de protection et les principales menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans le nombre et le type d'extinction d'espèces (c'est-à-dire les taxons) • Tendances dans les extinctions évitées par des mesures de conservation • Tendances dans le risque d'extinction et les populations d'espèces : <ul style="list-style-type: none"> - Indice de la Liste rouge (ODD 15.5) - Indice planète vivante - Indice de protection d'espèces pour les espèces en voie de disparition - Indice d'intégrité de la biodiversité locale - Indice Wild Bird - Indice des images de la faune
			33. Diversité génétique : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OAB 13 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et descriptions de la répartition, de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité génétique, y compris des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiqués et des espèces sauvages apparentées, et une reconnaissance des possibilités d'intégration de ces éléments dans les aires protégées et les plans d'utilisation durable • Tendances dans la diversité génétique des plantes cultivées : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ressources génétiques végétales et animales pour l'alimentation et l'agriculture obtenues dans des installations de conservation à moyen ou long terme (ODD 2.5) - Nombre de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture étudiées ou répertoriées - Pourcentage des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture menacées parmi celles étudiées ou répertoriées - Accords ordinaires de transfert de matériel, tels que communiqués à l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture • Tendances de la diversité génétique des animaux d'élevage et domestiqués : <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de races locales, classées comme étant à risque, sans risque ou dont le niveau de risque d'extinction est inconnu (ODD 2.5) • Tendances du risque d'extinction et des espèces sauvages apparentées : par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - Indice de la Liste rouge : espèces sauvages apparentées - Indice de l'habitat des espèces : espèces sauvages apparentées • Tendances dans la couverture des aires protégées par les espèces sauvages apparentées : <ul style="list-style-type: none"> - Indice de protection des espèces : espèces sauvages apparentées • Tendances dans la diversité génétique des espèces importante sur le plan

				<p>socio-économique et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant à réduire au minimum l'érosion génétique et à sauvegarder la diversité génétique : par exemple, niveau de mise en œuvre du plan d'action mondial sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
			34. Services écosystémiques : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'ODD 14 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et descriptions des écosystèmes fournissant des services écosystémiques essentiels, tels que l'eau, la nourriture, les moyens de subsistance, la réduction des risques de catastrophe et l'étendue de leur intégrité écologique, de leur menace et de leur protection • Tendances dans les écosystèmes sauvegardés qui fournissent des services essentiels • Tendances dans le risque d'extinction et les populations d'espèces qui fournissent des services essentiels : <ul style="list-style-type: none"> - Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l'alimentation et la médecine ; espèces pollinisatrices) - Indice planète vivante (espèces utilisées) - Indice de l'habitat des espèces (espèces qui fournissent des services essentiels) • Tendances des avantages tirés des services écosystémiques : <ul style="list-style-type: none"> - Indice du vivre mieux - Indice de couverture végétale des montagnes (ODD 15.4) - Couverture des aires protégées pour la biodiversité importante des montagnes (ODD 15.4) - Indice de la santé des océans • Tendances dans la restauration des écosystèmes qui fournissent des services essentiels • Tendances dans la mesure dans laquelle les services écosystémiques répondent aux besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, ainsi que des pauvres et des personnes vulnérables : <ul style="list-style-type: none"> - Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population, sur la base de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) - Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable (ODD 6.1)
			35. Résilience climatique : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'ODD 15 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la résilience des écosystèmes, y compris les données géographiques • Tendances dans les stocks de carbone contenu dans les écosystèmes, y compris les données géographiques : <ul style="list-style-type: none"> - Tendances dans les stocks de carbone forestier - Indice de restauration de l'écosystème mondial
			36. Partage juste et équitable des avantages : utilise-t-on une	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya :

			approche fondée sur une base factuelle pour évaluer les contributions nationales à l'OAB 16 ?	<ul style="list-style-type: none"> - Le pays a-t-il soumis l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion du Protocole ? - Le pays a-t-il adopté des cadres législatifs, administratifs et politiques pour la mise en œuvre du Protocole (ODD 15.6) ?
			37. SPANB : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation de l'OAB 17 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des SPANB, en tant qu'instruments politiques : <ul style="list-style-type: none"> - Le pays a-t-il élaboré ou révisé les SPANB pour l'après-2010 ? - Le pays a-t-il adopté les SPANB en tant qu'instruments politiques ?
			38. Connaissances traditionnelles : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation l'OAB 18 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans le changement d'affectation des terres et de régime foncier dans les territoires des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC) : <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur les terres agricoles, par sexe - Proportion des femmes parmi les propriétaires ou titulaires de droits sur les terres agricoles, selon le régime foncier (ODD 5.a) - Proportion de la population adulte totale ayant des droits fonciers garantis, avec des documents légalement reconnus et qui croient que leurs droits fonciers sont garantis, par sexe et selon le régime foncier (l'ODD 1.4) • Tendances dans la pratique des professions traditionnelles • Tendances dans lesquelles les connaissances et les pratiques traditionnelles sont respectées grâce à leur pleine intégration, sauvegardes et à la participation pleine et entière des IPLC à la mise en œuvre nationale du Plan stratégique : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives de surveillance communautaire locale sur les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques pertinentes des IPLC pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. • Tendances de la diversité linguistique et du nombre de locuteurs de langues autochtones, comme l'indice de la diversité linguistique
			39. Science et recherche : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les contributions nationales à la réalisation l'OAB 19 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces répertoriées utilisées pour la mise en œuvre de la Convention : <ul style="list-style-type: none"> - Espèces représentées dans le <i>barcode of life data system</i> - Croissance du nombre d'occurrences d'espèces accessibles par l'intermédiaire du GBIF - Indice d'information sur la situation des espèces - Proportion d'espèces connues évaluées sur la Liste rouge de l'UICN
			40. Mobilisation des ressources : une approche fondée sur des données probantes est-elle utilisée pour évaluer les	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des dépenses nationales consacrées à des actions liées à la biodiversité, y compris par des acteurs publics et privés et des incitations

			contributions nationales à la réalisation l'OAB 20 ?	favorables et non favorables à l'environnement <ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la mobilisation des ressources financières : <ul style="list-style-type: none"> - Informations fournies par le cadre d'information financière, adopté par la décision XII/3 - Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (ODD 15.a et 15.b)
			41. D'autres activités contribuant à la réalisation des OAB au niveau mondial sont-elles décrites ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les réponses pourraient inclure l'aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Elles pourraient aussi inclure la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage de l'information.
			42. Le rapport décrit-il comment et dans quelle mesure la réalisation des OAB appuie également la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ?	

FACULTATIF : VI. SECTION 5 DU 6NR : Contributions nationales à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP)

Cette section évalue la contribution du pays à la réalisation des objectifs du SMCP

Si des informations pertinentes sont prises en compte dans l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux ou des OAB, les pays peuvent se référer aux sections pertinentes ci-dessus.

Complet	Partiel	Incomplet	Processus d'élaboration du Sixième rapport national	Recommandations
			43. Le pays a-t-il des objectifs nationaux liés à la SMCP ? Si oui, le rapport comprend-il un tableau qui énumère les objectifs nationaux liés aux objectifs de la SMCP ?	
			44. Pour chaque objectif national lié à la SMCP, une catégorie est-elle attribuée pour les progrès nationaux en vue de sa réalisation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure recommandée pour évaluer la réalisation de chaque objectif : <ul style="list-style-type: none"> - En bonne voie pour atteindre l'objectif au niveau national - Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif, mais à un rythme insuffisant - Aucun changement significatif au niveau national
			45. Les réseaux nationaux et internationaux actifs du pays pour la conservation des plantes sont-ils décrits ?	
			46. Le 6NR décrit-il comment et dans quelle mesure le pays contribue à la réalisation de chaque objectif de la SMCP et résume-t-il les données probantes utilisées ?	

FACULTATIF VII. SECTION 6 6NR : Contributions des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC) à la réalisation de l'OAB

Cette section fournit des informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation de l'OAB qui ne sont pas prises en compte dans les sections ci-dessus.

Complet	Partiel	Incomplet	Processus d'élaboration du sixième rapport national	Recommandations
			47. Le rapport contient-il une description des contributions des IPLC à la réalisation des OAB si ce n'est pas couvert dans les sections précédentes ?	
			48. Chaque rapport des OAB impliquait-il des experts des IPLC lors des phases de collecte et de vérification des informations ?	
			49. Le rapport fait-il référence à la manière dont les contributions des IPLC sont appuyées pour assurer la réalisation de l'OAB ?	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la conservation des aires des IPLC par la reconnaissance formelle des droits coutumiers et la planification participative de l'utilisation des terres • Utilisation de protocoles communautaires • Reconnaissance officielle et soutien systématique des connaissances et des langues traditionnelles pertinentes, des innovations, des pratiques coutumières de gestion des terres, des modèles traditionnels de développement à faible impact, des occupations traditionnelles durables et de l'utilisation durable coutumière de la biodiversité ; de la reconnaissance des ICCA et des sites sacrés • La cartographie spatiale qui inclut les contributions des IPLC et/ou les terres coutumières ou les territoires formels • Dispositions de financement pour la mise en œuvre de l'OAB dans le cadre des approches dirigées par les IPLC • Solutions systématiques pour protéger les défenseurs de l'environnement des IPLC contre les atteintes à l'intégrité physique
			50. Le rapport indique-t-il comment les IPLC sont soutenus pour participer pleinement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à la présentation des rapports nationaux et des OAB ?	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un plan d'action national pour protéger, préserver et promouvoir les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales et encourager l'utilisation durable de la biodiversité • Création de mécanismes participatifs, de renforcement des capacités pour permettre aux IPLC de participer efficacement, d'inclusion dans les prises de décision, de suivi communautaire
			51. Le rapport documente-t-il les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principales lignes directrices relatives aux IPLC ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique • Le Code de conduite éthique Tkarihwaiéri • Les Lignes directrices facultatives Akwé : Kon pour les sites et les terres et les eaux traditionnellement occupées ou utilisées par les IPLC

				• Les lignes directrices facultatives Mo'otz Kuxtal
--	--	--	--	---

VIII. SECTION 8 DU 6NR : Profil national de la biodiversité

Cette section met à jour le profil de la biodiversité du pays qui est actuellement affiché sur le mécanisme d'échange d'informations de la CDB. Les profils de pays sur la biodiversité fournissent des informations sur la biodiversité qui sont pertinentes pour la mise en œuvre de la Convention par le pays.

Complet	Partiel	Incomplet	Processus d'élaboration du Sixième rapport national	Recommandations
			52. Le profil national de biodiversité comprend-il une mise à jour sur l'état et les tendances de la biodiversité ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et discussion sur les principaux changements de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que sur les causes de ces changements
			53. Le profil national fournit-il des informations sur les principales pressions directes et indirectes sur la biodiversité nationale et les causes du changement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et discussion des principaux changements dans les menaces qui pèsent sur la biodiversité des écosystèmes clés, et les impacts de ces menaces
			54. La Partie a-t-elle mis à jour son profil national de la biodiversité avec des éléments liés au 6NR qui améliorent la mise en œuvre de la convention et du Plan stratégique 2011-2020 ?	<ul style="list-style-type: none"> • État et tendances de la biodiversité, y compris les avantages découlant de la biodiversité et des services écosystémiques • État de la mise en œuvre des SPANB • État des mesures prises pour atteindre les OAB à l'horizon 2020 • État des mécanismes d'appui à la mise en œuvre au niveau national, par exemple, législation, financement, renforcement des capacités, coordination, intégration • État des mécanismes de suivi et d'examen de la mise en œuvre